



CP/FC 16.12.11

JOURNEES DE FORMATION 1^{er} trimestre 2012

Paris le 16 décembre 2011,

Chères amies, chers amis,

Veillez trouver ci-joint le **programme des journées de formation pour le 1^{er} trimestre 2012** organisées par la FARAPEJ. Des formations peuvent également être organisées en région, pour une ou plusieurs associations, ou un Groupe local de concertation prison (GLCP), à la demande.

Ces formations sont prises en charge, par la FARAPEJ, au profit des associations adhérentes.

Dates des prochaines formations sur Paris

Parcours de la personne détenue	jeudi 2 février 2012
Sensibilisation au droit des étrangers	mardi 7 février 2012
Procès pénal	mardi 6 mars 2012
Notions juridiques générales	mardi 13 mars

Formations en régions

Formation « Monter un projet dans le cadre d'une demande de subvention »	à
LYON	janvier ou février 2012
Formation Ecoute et accompagnement à TOURS	mercredis 18 et 25 janvier 2012
Formation Ecoute et accompagnement à ORLEANS	mardi 31 janvier 2012

Frais d'inscriptions :

Les frais d'inscription pour les associations adhérentes sont de 10 euros par participant et par journée de formation (repas non pris en charge). Même si l'effort paraît important, c'est très largement inférieur au coût réel de la formation.

La participation sera de 50 euros pour les personnes non membres de la FARAPEJ.
Pour les associations partenaires, nous contacter.

Pour les formations en région : les frais peuvent être moindres s'il y a par exemple des frais de déplacement. A chaque président d'association de voir et en cas de besoin de se rapprocher de la responsable Formation, Christiane PERNIN.

Nous attirons votre attention sur la possibilité d'obtenir des financements des conseils régionaux pour les formations en région.



Pour rappel : en lien avec le délégué régional, une formation peut regrouper plusieurs associations membres de la FARAPEJ; dans ce cas la FARAPEJ prend en charge les frais de déplacement du formateur.

Modalités d'inscription

Toute inscription se fait en adressant, **au moins 2 semaines à l'avance, un chèque de 10 euros par participant et par journée de formation.** Les inscriptions seront retenues dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à concurrence d'une quinzaine de personnes.

Une personne inscrite qui aurait un empêchement peut se faire remplacer par une autre personne de l'association. Si ce n'est pas possible, le **désistement** doit nous être communiqué **au moins 72 h avant la date de formation**, et le règlement effectué sera remboursé ou reporté sur une nouvelle inscription.

Report, annulation

Nous nous réservons la possibilité **d'annuler ou de différer la journée de formation dans les 72 heures précédant la date prévue de la formation en cas d'inscriptions insuffisantes.** Les personnes inscrites en seront immédiatement informées et les règlements effectués seront remboursés ou reportés sur une nouvelle inscription.

Les formations sont limitées à une quinzaine de personnes pour des questions de place, mais aussi pour des questions d'efficacité, compte tenu des échanges nombreux qui peuvent avoir lieu.

Programmes

Pour les **formations juridiques, sociales et pénitentiaires**, quatre modules ont été élaborés afin de constituer une suite logique plus particulièrement à destination des nouveaux adhérents. Ils sont toutefois indépendants les uns des autres. Il s'agit du Parcours de la personne détenue, du Parcours de la famille du détenu, des Notions juridiques générales, du Parcours du sortant.

N'hésitez pas à suggérer de nouveaux thèmes qui, selon vos propres champs d'intervention, vous semblent indispensables.

Nous vous encourageons à diffuser ce programme de formation auprès de tous vos adhérents.

Nous vous adressons, chères amies, chers amis, nos meilleures salutations.

Christiane PERNIN
Vice présidente,
Chargée de la formation

Contact : Secrétariat FARAPEJ
01 55 25 23 75 farapej@farapej.fr

Contact : C PERNIN
06 61 33 09 53 patpernin@wanadoo.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

✂

Nom de l'association :

Nom des participants :

assistera à la journée du et participera au déjeuner. Verse la somme de soit 23,5 euros par jour et par personne.

assistera à la journée du mais ne souhaite pas participer au déjeuner. Verse la somme de soit 10 euros par jour et par personne.

A envoyer à la FARAPEJ 68 Rue de la Folie Régnault 75011 PARIS
Tel : 01 55 25 23 75 Mail : farapej@farapej.fr Site : www.farapej.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

✂

Nom de l'association :

Nom des participants :

assistera à la journée du et participera au déjeuner. Verse la somme de soit 23,5 euros par jour et par personne.

assistera à la journée du mais ne souhaite pas participer au déjeuner. Verse la somme de soit 10 euros par jour et par personne.

A envoyer à la FARAPEJ 68 Rue de la Folie Régnault 75011 PARIS
Tel : 01 55 25 23 75 Mail : farapej@farapej.fr Site : www.farapej.fr



CALENDRIER FORMATIONS 1^{er} trimestre 2012

I. FORMATION JURIDIQUE, PENITENTIAIRE ET SOCIALE

Le parcours de la personne détenue

jeudi 2 février 2012

La formation décrit le parcours du détenu devant la justice (instruction, procès, voies de recours, application des peines), puis en détention. C'est une formation de base de niveau 1, qui s'adresse à des nouveaux bénévoles.

Certains des thèmes abordés sont ensuite développés lors de formations ultérieures (aménagement de peine, apports de la loi pénitentiaire, casier judiciaire et fichiers, par ex), qui s'adressent à des personnes désireuses d'approfondir certaines notions.

La sensibilisation au droit des étrangers

mardi 7 février 2012

La formation aborde notamment l'entrée en France, les titres de séjour, le travail, la protection sociale et contient une partie sur les étrangers privés de liberté, les mesures d'éloignement du territoire, les recours. Elle permet de pouvoir orienter vers la personne ou l'organisme adéquat. C'est une formation de niveau 2, elle s'adresse à des bénévoles déjà un peu « aguerris »

Le déroulement du procès pénal

mardi 6 mars 2012

La formation aborde les juridictions pénales, les différents types de peines prononcées (privatives de liberté et alternatives à l'emprisonnement, restrictives de liberté, privative de droits, pécuniaires), la récidive, le casier judiciaire. C'est une formation de niveau 2, qui s'adresse à des personnes désireuses d'approfondir certaines notions.

Notions juridiques générales

mardi 13 mars 2012

Elle aborde des notions générales en droit pénal (notamment la responsabilité pénale, la peine et sa mesure), en procédure pénale (les différents tribunaux, l'action publique et l'action civile, le jugement) et une partie concernant l'avocat et l'aide juridique. C'est une formation de base de niveau 1, qui s'adresse à des nouveaux bénévoles.

Rappel : ces formations ont lieu à la FARAPEJ, 68 rue de la Folie Régnault PARIS 11^e de 10h à 17h30

Ainsi que :

Parcours de la famille du détenu – Sur site, pour la Halte St Vincent 92 -mardi 14 février 2012

II. FORMATION: Comment monter un projet dans le cadre d'une demande de subvention ?

Contenu : rédaction du projet, présentation comptable et budgétaire, critères d'évaluation du projet.

Public : tous les présidents des associations adhérentes ainsi que trésoriers et personnes en responsabilité pour porter un projet

Lieu : LYON

Date : janvier ou février 2012 – à préciser

III. FORMATION ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

Formation Ecoute et accompagnement à TOURS

mercredis 18 et 25 janvier 2012

Formation Ecoute et accompagnement à ORLEANS

mardi 31 janvier 2012

1) A destination des bénévoles accueillants des familles et proches : cette formation est une formation à l'écoute pour les accueillants de familles et de proches de détenus. Elle vise à apporter des outils et pratiques pour être plus à l'écoute de la personne accueillie.

Elle se déroule en principe sur 3 jours, avec des journées abordant les connaissances et pratiques de base en matière d'écoute tandis que la dernière journée abordera les problématiques spécifiques à



l'accueil et l'accompagnement des personnes dont un proche est incarcéré. Mais il est possible de l'adapter en fonction des demandes.

2) A destination des bénévoles agissant en lien avec des personnes détenues ou des sortants (4 j)

L'objectif de cette formation est d'apporter aux bénévoles des outils pour améliorer leur capacités d'écoute de la personne rencontrée, qu'il s'agisse de personnes incarcérées ou de sortants de prison accompagnés dans une démarche de réinsertion. En plus de l'écoute, il s'agit également d'apporter des conseils et des techniques pour aider la personne rencontrée à se construire une nouvelle estime d'elle-même et un nouveau projet de vie. Cette formation vise en particulier à sensibiliser les bénévoles rencontrant des personnes détenues aux problématiques de préparation à la sortie.

Les deux premières journées de la formation fourniront les connaissances et pratiques de base en matière d'écoute tandis que les deux journées suivantes apporteront les outils spécifiques à la rencontre avec les personnes détenues ou sortant de prison, dans le cadre d'une préparation ou d'un accompagnement à la sortie de prison.

La formation sera animée par une psychosociologue, Souérad SAÏD - qui intervient à FRESNES en préparation à la sortie, ainsi qu'à l'ARAPEJ 75 – et un second formateur pour la 1^{ère} journée.



ANNEE 1

FORMATIONS JURIDIQUES 1^{er} trimestre 2012

LE PARCOURS DE LA PERSONNE DETENUE (judiciaire et pénitentiaire)

2 février 2012

PROBLEMATIQUE

L'affaire pénale en cours et l'incarcération concomitante, constituent bien un parcours pour le prisonnier. Cette mise en détention a été précédée d'un parcours policier comportant une arrestation et une détention policière, la garde à vue intégrée dans une enquête menée par la police judiciaire.

Le parcours judiciaire s'exécute en parallèle du parcours pénitentiaire pour le prévenu et le condamné non définitif incarcéré : Les difficultés personnelles et matérielles s'accumulent.

La personne non jugée a un statut pénitentiaire particulier lié au non jugement de son affaire.

L'attente de la décision de justice bloque la situation du prévenu pour l'accès à l'emploi, l'accès au titre de séjour...

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux bénévoles et à l'ensemble des personnes intervenant au contact de publics ayant (ou ayant eu) affaire avec la justice pénale.

OBJECTIFS

- Faire acquérir des connaissances sur la procédure pénale et le déroulement d'une affaire pénale ;
- Appréhender le parcours pénitentiaire du détenu, du mandat de dépôt à la levée définitive de l'écrou.

I – LE PARCOURS JUDICIAIRE DU DETENU

- A – L'instruction
- B – Le procès et les voies de recours
- C – L'application des peines

II – LE PARCOURS PENITENTIAIRE DU DETENU

- A – Principes généraux
- B – L'arrivée en prison
- C – La vie en prison
- D - La sortie de prison



SENSIBILISATION AU DROIT DES ETRANGERS

7 février 2012

PROBLEMATIQUE

Le droit des étrangers constitue la réglementation qui organise non seulement l'entrée des ressortissants étrangers sur le territoire français, mais aussi leur séjour et leur sortie. Il a été codifié au Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

La loi du 16 Juin 2011 dite loi « Besson » pénalise les mariages « gris », elle prévoit la possibilité de créer des zones d'attente virtuelles, l'interdiction de retour sur le territoire français ou encore l'assignation à résidence sous surveillance électronique. Elle a surtout remanié en profondeur l'éloignement des étrangers.

Il s'agit de cerner avec précision les modifications introduites par cette loi à une réglementation déjà très complexe.

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux bénévoles et à l'ensemble des personnes intervenant au contact de publics ayant (ou ayant eu) affaire avec la justice.

OBJECTIFS

- Connaître le dispositif légal et réglementaire applicable aux étrangers en France ;
- Acquérir une bonne connaissance de base pour chacune des questions traitées ;
- Approfondir certains thèmes : Les différentes modalités de séjour des étrangers en France, les mesures d'éloignement des étrangers et la spécificité des aménagements de peine des détenus de nationalité étrangère (préparation et suivi).

I – L'ENTREE DES ETRANGERS EN FRANCE

- 1) Conditions d'entrée : délivrance des visas
- 2) Refus d'entrée

II – REFORME DES TITRES DE SEJOUR

- 1) Conditions générales d'obtention
- 2) Obtenir une carte de résident temporaire
- 3) Les résidents permanents

III – TRAVAILLER EN FRANCE

- 1) Etrangers autorisés à travailler en France
- 2) Demande d'autorisation de travail

IV – REFORME DU REGROUPEMENT FAMILIAL

- 1) Les bénéficiaires
- 2) Conditions et procédure
- 3) Arrivée en France

V – LA CIRCULATION DES ETRANGERS

- 1) Etranger résidant en France
- 2) Etrangers en transit

VI – LES ETRANGERS PRIVES DE LIBERTE

- 1) Les ressortissants étrangers en prison



- 2) L'éloignement des étrangers
- 3) La libération du détenu étranger en situation irrégulière

VII – L'AIDE AU RETOUR

- 1) Les différentes aides à la réinsertion
- 2) Bénéficiaires

VIII – LES JEUNES ETRANGERS EN FRANCE

- 1) Résider en France
- 2) Etudier en France

IX – DROIT DE L'ASILE POLITIQUE

- 1) La demande d'asile
- 2) Le statut du réfugié et de l'apatride

X – DROIT DE LA NATIONALITE

- 1) Naître français
- 2) Devenir français par déclaration
- 3) Devenir français par naturalisation ou réintégration

XI – SE MARIER EN FRANCE – OBTENIR DES ACTES D'ETAT CIVIL

- 1) Le mariage
- 2) Obtenir des actes d'état civil

XII – LA DISCRIMINATION RACIALE

- 1) Le délit de discrimination raciale
- 2) L'auteur
- 3) Les agissements incriminés
- 4) La mise en œuvre de la répression

XIII – L'ACCES A LA PROTECTION SOCIALE

- 1) Les étrangers en situation régulière
- 2) Les étrangers en situation irrégulière

XIV. LA BANQUE ET LES ETRANGERS

- l'épargne codéveloppement



LE DEROULEMENT DU PROCES PENAL

6 mars 2012

PROBLEMATIQUE

Une affaire pénale désigne la prise en charge par l'institution judiciaire des conduites que la société réprime par la condamnation à une peine.

Après le dépôt de plainte, la lecture et l'analyse du courrier pénal par le Parquet et la décision de poursuivre avec pour certaines affaires, la désignation d'un juge d'instruction, vient le temps du procès pénal.

Le déroulement du procès pénal diffère selon les juridictions répressives et les acteurs présents, il y a le moment de l'audience avec ses règles de procédure, puis le temps du délibéré et celui de la décision, voire éventuellement plus tard celui de la décision définitive.

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux bénévoles et à l'ensemble des personnes intervenant au contact de publics ayant (ou ayant eu) affaire avec la justice pénale.

OBJECTIFS

- Comprendre le déroulement du procès pénal, et ceci pour mieux informer le public accueilli ;
- Connaître les démarches à faire et les délais à respecter.

I. LE JUGEMENT ET LES VOIES DE RECOURS

- 1) – Le jugement
- 2) – Les voies de recours
- 3) – L'autorité de la chose jugée
- 4) – L'exécution du jugement

II. LES PEINES

- 1) – Les peines privatives de liberté et les alternatives à l'emprisonnement
- 2) – Les peines restrictives de liberté
- 3) – Les peines privatives ou restrictives de droit
- 4) – Les peines pécuniaires
- 5) – La publicité de la condamnation

III. LA RECIDIVE

- 1) – La récidive légale
- 2) – La loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales
- 3) – La loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs

IV. LE CASIER JUDICIAIRE NATIONAL

- 1) – La présentation du casier judiciaire national
- 2) – Le rôle du casier judiciaire national en matière d'application des peines
- 3) – L'effacement du casier judiciaire
- 4) – Les dispositions concernant les mineurs
- 5) – La réhabilitation



NOTIONS JURIDIQUES GENERALES

13 mars 2012

PROBLEMATIQUE

Les principes généraux du droit pénal et de la procédure pénale constituent les fondements de la justice pénale.

Le droit pénal est dérogatoire au droit commun le droit civil, il trouve sa source dans la commission d'une infraction susceptible d'engager la responsabilité pénale de son auteur.

La présentation de l'organisation judiciaire, donc des acteurs et des instances, doit permettre de se retrouver dans l'appareil judiciaire.

De même, il est utile au justiciable de faire la différence entre la main courante et la plainte et de cerner l'intérêt à se constituer partie civile.

Quelles sont les fonctions exactes du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention ?

Quelle est la place du Parquet ?

Comment avoir un avocat commis d'office ? Où s'adresser pour faire une demande d'aide juridictionnelle. Autant de questions auxquelles cette formation essaie de répondre. En n'omettant pas l'acquisition d'un vocabulaire juridique de base.

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux bénévoles et à l'ensemble des personnes intervenant au contact de publics ayant (ou ayant eu) affaire avec la justice pénale.

OBJECTIFS

- Faire acquérir des connaissances générales dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale ;
- Donner des informations pratiques aux participants leur permettant d'aider les publics qu'ils accompagnent dans leurs démarches juridiques.

I PRESENTATION DE GENERALITES SUR LE DROIT PENAL GENERAL

- 1) L'infraction
- 2) La responsabilité pénale
- 3) La peine et sa mesure.

II PRESENTATION DE GENERALITES SUR LA PROCEDURE PENALE

- 1) Le système répressif
- 2) L'organisation judiciaire (différents tribunaux et magistrats)
- 3) La réforme de la carte judiciaire
- 4) Les auxiliaires de justice
- 5) L'action publique et l'action civile (généralités)
- 6) La plainte et la constitution de partie civile
- 7) Le jugement et les voies de recours.

III L'AVOCAT ET L'AIDE JURIDIQUE

- 1) L'avocat
- 2) L'aide juridique

IV LE VOCABULAIRE JURIDIQUE DE BASE